



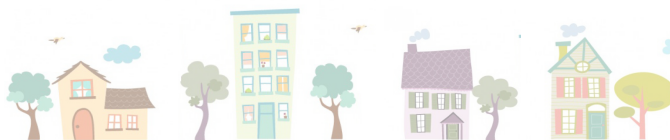
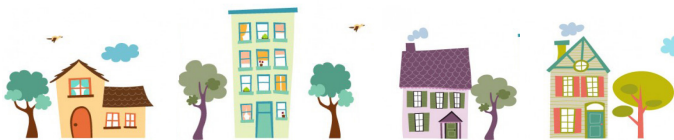
Désormais, je peux saisir en ligne ma demande sur www.demande-logement-social.gouv.fr

Pour simplifier mes démarches d'accès au logement social, je peux remplir et enregistrer ma demande de logement sur internet sans me déplacer.

Si je préfère je peux remplir un formulaire papier disponible :

- ◆ chez un bailleur social,
- ◆ en Mairie,
- ◆ ou sur www.service.public.gouv.fr

Une fois le formulaire complété et déposé auprès d'un lieu d'enregistrement, en joignant la copie de ma pièce d'identité ou du titre de séjour en cours de validité, ma demande est enregistrée.



Déposer des pièces justificatives sur le portail grand public en ligne :

1. Accédez à votre demande sur le portail grand public : www.demande-logement-social.gouv.fr
2. Numérisez vos pièces justificatives puis déposez-les dans l'onglet «Justificatifs» (vous pouvez notamment «glisser-déposer» les pièces dans chaque catégorie correspondante).
3. Renseignez la «date de fin de validité» (le cas échéant), avant de cliquer sur «Sauvegarder le justificatif».

Quelques bonnes pratiques :

Il est recommandé de déposer les pièces justificatives numérisées sous format PDF.

La taille maximale par pièce est de 2 Mo.

Quand une pièce justificative de plusieurs pages a été numérisée en plusieurs fichiers, il faut fusionner ces fichiers afin d'obtenir un seul document numérique.

Inutile d'accumuler les documents dans chaque catégorie. Il faut plutôt mettre à jour régulièrement votre dossier en supprimant les pièces qui ne sont plus d'actualité.



Vous n'avez pas accès à une connexion internet ?

4 étapes clés pour transmettre des documents papier au service de numérisation :

1^{ère} étape :

Rassemblez les copies papier des pièces que vous souhaitez envoyer

2^e étape :

Agrafez la copie de la PREMIERE page de votre attestation d'enregistrement de demande de logement social avec toutes les pièces justificatives

3^e étape :

Envoyez par courrier ces documents à l'adresse :
Mairie de Rousset
Place Paul Borde
13790 Rousset

4^e étape :

Un courrier postal de confirmation vous sera ensuite envoyé.
Vous pourrez alors vérifier que les éléments que vous avez transmis ont bien été pris en compte.





Ma demande de logement social dans les Bouches-du-Rhône, maintenant c'est ...

+ SIMPLE

Je dépose un seul dossier valable pour tout le département, soit auprès d'un bailleur social, soit auprès de certaines communes ou des organismes 1% logement. Au maximum un mois après le dépôt de ma demande, je reçois un courrier qui contient mon numéro d'enregistrement départemental (que je conserve précieusement) et la confirmation de la date de dépôt de ma demande.

+ EFFICACE

Ma demande est automatiquement consultable par tous les bailleurs sociaux qui sont susceptibles de me proposer un logement correspondant à mon dossier. Lorsqu'un bailleur me contacte dans le cadre de la commission d'attribution d'un logement, il me demande de compléter mon dossier avec les pièces justificatives règlementaires.

+ PRATIQUE

Je peux consulter en permanence mon dossier, il suffit de conserver mon numéro d'enregistrement. Je peux modifier à tout moment ma demande dans un lieu d'enregistrement ou sur internet : www.demande-logement-social.gouv.fr

+ RAPIDE

Je renouvelle ou modifie ma demande en une seule fois auprès d'un seul organisme auprès d'une commune ou en ligne. Un an après le dépôt de ma demande, je reçois un courrier ou un sms m'invitant à la renouveler. Si je ne m'exécute pas, ma demande sera automatiquement radiée et je perdrai l'ancienneté du dossier.

Bon à savoir

La seule pièce obligatoire pour l'ouverture d'un dossier de demande de logement social est la copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité.

Qui attribue les logements ?

C'est la commission d'attribution de chaque bailleur qui attribue les logements sur la base des dossiers des candidats qui lui sont présentés par le contingent concerné (bailleurs, mairies, Sous-Préfecture, Conseil Départemental et 1% patronal). Ses décisions sont souveraines.

Quand la commission d'attribution des logements me propose un logement :

- **J'accepte** et je deviens locataire, mon dossier est clos, ma demande est radiée.
- **Je refuse**, ma demande est toujours valable pour l'ensemble des bailleurs sociaux du département jusqu'à sa date de renouvellement.

Mairie de Rousset
Téléphone : 04 42 29 00 10
Fax : 04 42 53 27 79

E-mail : servicelogement@rousset-fr.com
Site : www.rousset-fr.com
[onglet solidarites/logements-sociaux](#)

Sources : <http://maisonhabitat.caen.fr/location/bailleursSociaux/depliant-demande-logement-14.pdf>
http://sne.info.application.logement.gouv.fr/IMG/pdf/SNE_DU_Fiche_communication_demandeur_20160411_cle2ada77.pdf

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Ma demande de logement social

(août 2016)



Maintenant dans les Bouches-du-Rhône
c'est ...

+ SIMPLE

Je dépose un seul dossier valable pour tout le département.

+ EFFICACE

Ma demande est automatiquement consultable par tous les bailleurs sociaux.

+ PRATIQUE

Je peux consulter en permanence mon dossier sur internet.

+ RAPIDE

Je renouvelle ou modifie ma demande en une seule fois.